

Statut
apprentissage

BTSA

Aménagements Paysagers

Découvrez l'esprit MFR



Concevoir, aménager et entretenir.

Planifier, coordonner une équipe
dans un esprit de développement
durable

Les + de la MFR :

Internat

Suivi spécialisé

Travaux pratiques sur sites

Pédagogie par projet en relation
avec le territoire



Cursus de formation

Un parcours de 2 ans en alternance, sous le statut d'apprentissage
54 semaines en entreprise et 40 semaines de formation au CFA

- Le BTSa Aménagements Paysagers validé en ECCF et en épreuves terminales en fin de deuxième année.

Conditions d'accès à la formation :

Peuvent être admis en 1^{ère} année les élèves :

- Etre titulaire d'un Baccalauréat professionnel, technologique ou général
- Signer un contrat d'apprentissage de deux ans avec une structure professionnelle (paysagiste, collectivité territoriale, bureau d'études, golf...)
- Admission sur dossier et entretien avec le responsable de formation

Qualités requises :

- Avoir un bon niveau scolaire
- Avoir une habileté manuelle, de l'esprit pratique et le sens de l'observation
- Avoir une bonne résistance physique

Nous consulter pour toute demande de dérogation particulière

Le statut d'apprenti:

- **Un contrat**
 - Un contrat pour être un salarié qui se forme en entreprise et au CFA
 - Un contrat de 2 ans pour un âge compris de 16 à 29 ans

- **Une rémunération**

- Un salaire variable selon l'âge de l'apprenti et de l'ancienneté dans le statut d'apprenti (de 43 à 100% du SMIC).
- Des frais de scolarité et une couverture sociale pris en charge par l'employeur.

Les enseignements du cycle BTS :

Domaines généraux	Domaines techniques
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Inscription dans le monde d'aujourd'hui (Economie, français, ESC) ✓ Construction du projet personnel et professionnel ✓ Communication 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organisation du travail et encadrement d'équipes ✓ Gestion et connaissance de la végétation ✓ Gestion des ouvrages et réseaux ✓ Gestion technico-économique de chantiers ✓ Elaboration d'un projet d'aménagement paysager

Compétences, capacités professionnelles attendues :

- Prendre en compte les attentes des commanditaires et des usagers ainsi que les caractéristiques du site en vue des décisions d'aménagement.
- Assurer la mise en œuvre des techniques appropriées à la situation d'aménagement, en respectant la sécurité et l'environnement.
- Assurer la planification et la conduite des chantiers d'aménagements paysagers en sécurité et dans le respect des objectifs d'une gestion optimale.
- Assurer la gestion économique des chantiers.
- Participer au processus d'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager.
- Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en aménagement paysager pour faire face à une situation professionnelle.

Les possibilités de formations après le BTSa AP :

- Poursuite d'études en :

Licence pro aménagement paysager
Certificats de spécialisation
Licence infographie paysagère
Ecole d'ingénieur

- Insertion professionnelle :

Responsable de chantiers
Technicien bureau d'études
Technicien service espaces verts en collectivité
Technico-commercial jardinerie
Création d'entreprise

Les + de la MFR :

- Un cadre de formation et de vie résidentielle favorisant la réussite.
- Desserte par les transports en commun Réseau RUBIS, agence Grand Bourg Mobilités.
- Une pédagogie basée sur le projet professionnel.
- La participation à des actions en lien avec le territoire (salons professionnels, travaux pratiques...).
- L'insertion professionnelle facilitée à l'issue de la formation grâce à l'alternance.
- SST1 : Formation Sauveteur Secouriste au Travail.

Quelques conseils pour trouver une entreprise :

- Délimitez un plan de recherche géographique basé sur vos moyens de locomotions.
- Entraînez-vous avec des proches à la présentation et au premier contact en entreprise.
- Demandez à parler à la bonne personne (chef d'entreprise).
- Référent apprentissage : Contacter Denis PETAY au 06 75 75 68 69 ou par mail denis.petay@mfr.asso.fr

- Modalités et tarifs sur notre site Internet (onglet : Espace Familles / Informations pratiques).

Nous contacter :

171 chemin de la Vernée - 01960 Péronnas
Email : mfr.peronnas@mfr.asso.fr - Tél 04 74 21 55 14
www.mfr-peronnas.fr
Siret 779 337 377 00021 - APE 8532Z